



# RAPPORT D'ORIENTATION BUDGÉTAIRE

## 2026

Janvier 2026

# SOMMAIRE

<b>1. CONTEXTE NATIONAL.....</b>	<b>3</b>
1.1. La future loi de finances 2026 ? .....	3
1.2. La loi de Financement de la Sécurité Sociale .....	3
1.3. TGAP (budget annexe OM) .....	4
<b>2. RETOUR SUR L'ANNÉE 2025 .....</b>	<b>4</b>
2.1. Organisation budgétaire .....	4
2.2. Taux de fiscalité .....	4
2.3. Évolution de la fiscalité et des dotations et reversements de l'Etat.....	4
2.4. Attributions de compensation, FPIC et FNGIR .....	6
2.5. Évolution de la trésorerie en 2025 .....	7
2.6. Gestion de la dette .....	8
2.7. Résultats 2025 .....	9
<b>3. PERSPECTIVES POUR 2026 .....</b>	<b>10</b>
3.1. Budget principal : perspectives par service .....	10
3.2. Perspectives budget annexe OM .....	15
3.3. Perspectives budget annexe OT .....	15
3.4. Fiscalité .....	16
3.5. Les ressources humaines – évolutions à venir.....	16

## Préambule

La Communauté de Communes du Minervois au Caroux dispose d'un budget principal et de deux budgets annexes avec autonomie financière : le budget annexe OM (Service Public à caractère Industriel et Commercial) et le budget annexe OT (Service Public à caractère Administratif).

Dans le cadre des dispositions législatives, les EPCI comportant une commune de plus de 3 500 habitants doivent présenter un Débat d'Orientation Budgétaire (DOB).

Le DOB représente une étape essentielle de la procédure budgétaire et permet d'informer les élus afin d'éclairer leurs choix lors du vote des budgets primitifs. Il doit faire l'objet d'un rapport.

Notre communauté de communes n'est pas tenue à l'organisation d'un DOB mais une version simplifiée de rapport d'orientation budgétaire est proposée au conseil.

Le DOB est inscrit à l'ordre du jour du conseil communautaire du 05 février. Le vote des budgets est prévu en Conseil communautaire du 05 mars 2026.

### 1. CONTEXTE NATIONAL

La loi de Financement de la Sécurité Sociale 2026 a été publiée le 31 décembre 2025 mais la loi de Finances du budget de l'Etat n'est pas encore adoptée.

Il est donc difficile de prévoir l'impact global sur le budget 2026 de la communauté de communes.

#### 1.1. La future loi de finances 2026 ?

L'effort demandé aux collectivités en 2026 devrait être d'environ 2 milliards d'euros, soit deux fois moins que le projet de budget initial.

La DGF ne devrait pas évoluer et la CVAE devrait être maintenue.

L'impact pourrait se situer sur la fraction de TVA et les autres dotations et fonds de compensations.

#### 1.2. La loi de Financement de la Sécurité Sociale

La hausse de trois points par an pendant quatre ans de la cotisation employeur à la CNRACL, engagée en 2025, se poursuit.

Pour notre communauté de communes, l'impact en 2026 est estimé à :

Budget principal : + 25 000 €

Budget annexe OM : + 10 000 €

Budget annexe OT : + 1 500 €

Ces augmentations se cumulent avec celles de 2025.

L'ajustement de la réforme des retraites pour les générations nées entre 1964 et 1968 pourrait avancer certains départs à la retraite.

### 1.3. TGAP (budget annexe OM)

En 2025, la TGAP (taxe générale sur les activités polluantes) a poursuivi sa hausse 65 € HT / t avec une surtaxe de 5€ / tonne pour les déchets réceptionnés en dépassement de l'objectif annuel à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2025.

Le montant 2026 n'est pas encore connu.

Pour mémoire le montant de cette taxe était de 18 € HT en 2020.

## 2. RETOUR SUR L'ANNÉE 2025

### 2.1. Organisation budgétaire

L'approbation en Conseil communautaire des délibérations budgétaires a été réalisée comme suit :

- Comptes de gestion, comptes administratifs 2024 et affectation des résultats : conseil communautaire du 27 février 2025
- Budgets primitifs 2025 : conseil communautaire du 10 avril 2025

### 2.2. Taux de fiscalité

Les taux votés par le conseil communautaire du 10 avril 2025 pour les Taxes Directes Locales et la Cotisation Foncière des Entreprises sont :

- CFE : 32,72%
- Taxe Foncière Bâti (TFB) : 1,65 %
- Taxe Foncière Non Bâti (TFNB) : 8,63 %
- Taxe d'Habitation des Résidences secondaires (THRS) : 11,82%

Les taux sont inchangés depuis 2022 (2023 pour la THRS, année de son entrée en vigueur).

### 2.3. Évolution de la fiscalité et des dotations et reversements de l'Etat

#### Budget principal

DOTATIONS	2021	2022	2023	2024	2025
Dotation d'intercommunalité	625 328	598 882	595 784	593 516	592 877
Dotation de compensation des groupements de communes	233 577	228 453	227 127	223 368	215 257
Dotation forfaitaire (DGF touristique) Reversée au budget OT		21 496	21 622	21 751	21 751
<b>TOTAL</b>	<b>858 905</b>	<b>848 831</b>	<b>844 533</b>	<b>838 635</b>	<b>829 885</b>

FISCALITE	2021	2022	2023	2024	2025
Taxes foncières et d'habitation (CFE, TFB, TFNB, TH)	1 653 350	1 778 316	1 901 543	1 960 958	1 964 093
Fraction de TVA (compensation TH) + taxe additionnelle	1 351 668	1 481 602	1 522 050	1 521 603	1 525 689
Cotisation sur valeur ajoutée des entreprises (CVAE)	227 465	249 435	261 161	261 355	268 629
Taxe sur les surfaces commerciales (TASCOM)	52 238	53 361	54 058	55 950	42 333
Imposition Forfait. sur les Entreprises de Réseau (IFER)	284 011	295 237	310 033	311 533	339 019
Taxe sur la gestion des Milieux Aquatiques (TMAPI) (taxe + comp-dégrèvement)	283 955	283 307	281 376	282 774	280 042
Etat-Compensation exonération	237 446	237 527	254 401	316 930	343 428
<b>TOTAL</b>	<b>4 090 133</b>	<b>4 378 785</b>	<b>4 584 622</b>	<b>4 711 103</b>	<b>4 763 233</b>

A noter : en 2025, la Communauté de Communes a perçu une nouvelle taxe : la Taxe sur l'Exploitation des Infrastructures de Transport de Longue Distance (TEIT LD) pour un montant de 26 162 €.

La Communauté de Communes n'exerçant pas la compétence voirie, cette taxe sera reversée aux communes en 2026 selon les modalités délibérées par le conseil du 05/02/2026.

### Budget annexe Office de Tourisme

L'Office de Tourisme de la communauté de communes collecte la taxe de séjour. Depuis 2022, année de l'intégration de l'office de tourisme associatif et la création du budget annexe, la taxe de séjour est une recette du budget annexe.

Jusqu'en 2024, la taxe de séjour collectée comprenait la part EPCI mais également les taxes additionnelles départementale et régionale (créée en 2024). Ces taxes étaient reversées l'année suivante.

En 2025, le système a changé. Dorénavant, chaque structure perçoit directement sa part de taxe. Les montants ne transitent donc plus par la communauté de communes.

2025 est l'année de transition : les montants liés à l'exercice 2024 ont été reversés au Département et à la Région.

Par ailleurs la collecte se déroule sur plusieurs exercices comptables, selon le rythme de déclaration et de versement des hébergeurs.

L'évolution de la taxe de séjour peut donc être évaluée selon les recettes perçues sur chaque exercice comptable ou selon les montants reconstitués par collecte.

Par exercice comptable	2021	2022	2023	2024	2025
Taxe de séjour : montant total encaissé en année n *	129 177	173 278	169 193	185 078	174 131
Reversement part départementale n-1	7 038	11 743	15 753	15 381	14 791
Reversement part régionale n-1	/				22 905

\* Le montant encaissé comprend la part EPCI, la part départementale (de 2021 à 2024) et la part régionale en 2024.

Par collecte annuelle	2021	2022	2023	2024	2025 *
Taxe de séjour (part EPCI)	136 363	176 330	133 661	161 031	115 813
Nombre de nuitées	206963	246745	230799	242809	189143

\* Pour 2025, les chiffres sont provisoires car la collecte est toujours en cours.

#### 2.4. Attributions de compensation, FPIC et FNGIR

Les attributions de compensation ont été modifiées par délibération du 6 juillet 2023 avec effet rétroactif en 2022. Elles sont inchangées depuis.

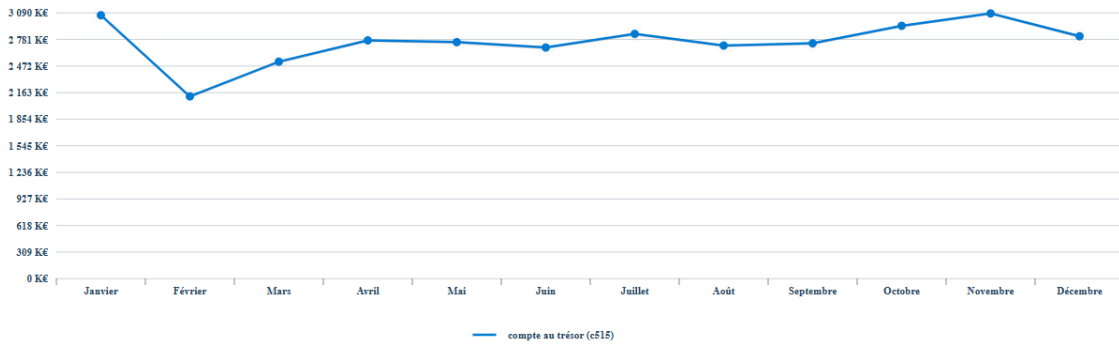
Les montants sont les suivants :

- Reversement : 1 338 332,96 €
- Encaissement : 56 225,88 €

La communauté de communes est également bénéficiaire du FPIC (Fonds de Péréquation des recettes Intercommunales) pour un montant de 192 731 € et contributrice pour le FNGIR (fonds de péréquation mis en place à la suppression de la taxe professionnelle) à hauteur de 570 960 € (montant gelé)

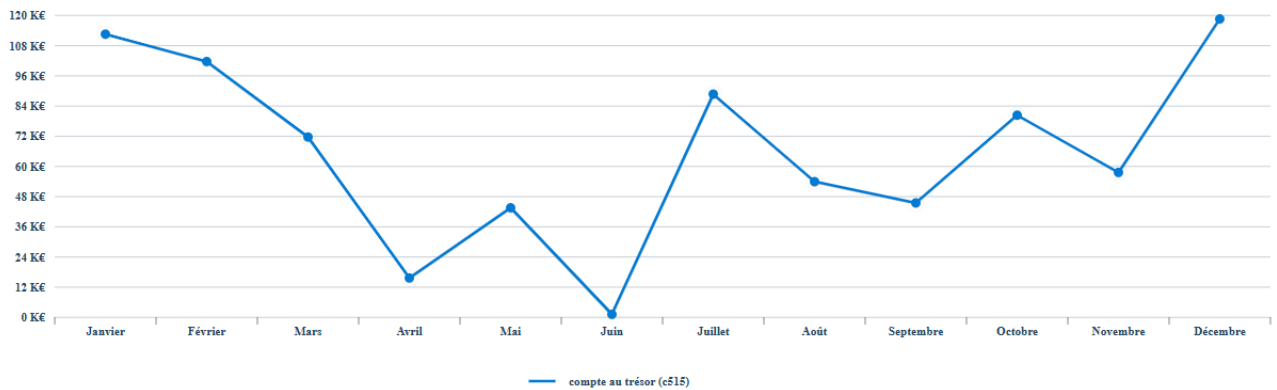
## 2.5. Évolution de la trésorerie en 2025

### Budget principal



Solde trésorerie au 31/12/2025 : 2 819 771,79 €

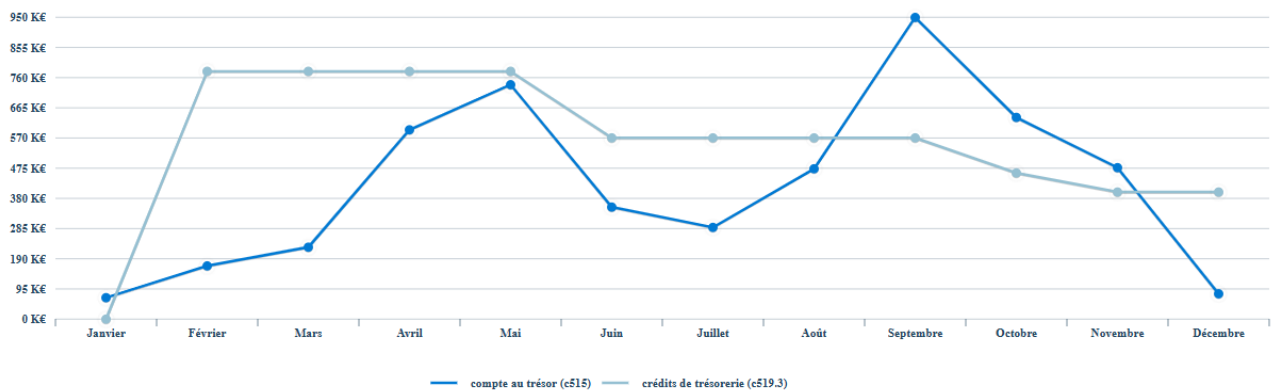
### Budget annexe OT



Solde trésorerie au 31/12/2025 : 118 654,42 €

Le versement de la subvention d'équilibre du budget général d'un montant de 165 000 € permet de pallier les creux de trésorerie du budget annexe OT tout au long de l'année.

### Budget annexe OM



Solde trésorerie au 31/12/2025 : 80 365,79 €

La ligne de trésorerie d'un montant de 800 000 € validée par le conseil communautaire du 6 juillet 2024 a été débloquée en février 2025 à hauteur de 780 000 €.

Elle a été renouvelée par délibération du 10 juillet 2025 et arrêté du Président pour une durée d'une année supplémentaire.

Des remboursements ont été effectués en 2025 pour un montant de 380 000 €, le solde de la ligne de trésorerie est de 400 000 € au 31/12/2025.

## 2.6. Gestion de la dette

### Budget principal

Annuité de remboursement du capital 2025 (I) : 242 148,59 €

Annuité de remboursement des intérêts 2025 (F) : 53 543,28 €

Capital restant dû au 31/12/25 : 1 347 637,28 €

*Pour mémoire : capital restant dû au 31/12/24 : 1 894 547,04 €*

### État des lieux des emprunts en cours

Année	Désignation	Montant emprunté	Durée (ans)	Taux	Date dernière échéance	Échéance annuelle (capital + intérêts)	Capital restant dû au 01/01/2026
2011	Bât UT Minervois	260 000 €	20	3,36%	10/12/2030	17 906,08 €	82 098,05 €
2012	Maison des Services Olargues	500 000 €	30	4,63%	04/01/2042	16 666,68 €	270 833,15 €
2014	Voirie et ripisylve Orb Jaur	500 000 €	15	3,43%	30/06/2029	33 333,32 €	116 666,82 €
2015	Crèche Mons et passerelle	457 000 €	20	3,34%	25/11/2034	31 417,16 €	243 343,05 €
2016	Maison santé Minervois	210 000 €	15	2,50%	01/10/2030	16 828,39 €	78 880,70 €
2017	Crèche Mons	20 464 €	10	0,00%	01/03/2026	2 046,40 €	2 046,40 €
2017	Bio Orb	250 000 €	12	1,26%	27/09/2028	22 578,74 €	66 064,40 €
2017	Crèche Olonzac	150 000 €	12	0,23%	25/06/2029	14 000,00 €	42 000,00 €
2018	Remb FCTVA projet ASA	650 000 €	25	2,54%	01/10/2035	18 597,41 €	180 000,00 €
2019	Maison des services St Pons	344 000 €	25	2,20%	25/09/2043	18 036,24 €	265 704,71 €
						<b>191 410,42 €</b>	<b>1 347 637,28 €</b>

Un emprunt auprès de la CAF concernant la crèche de Mons se termine en mars 2026.

Conformément aux délibérations prises fin 2025, les modifications du prêt concernant l'ASA de Roquebrun ont été effectuées : remboursement anticipé de 304 761,41 € (attente du versement de l'ASA) et ré-échelonnement sur une durée de 120 mois (capital restant dû au 01/01/2026 : 180 000 €). Le montant de l'échéance (capital et intérêt) continue à être remboursé chaque année par l'ASA

### Budget annexe OM

Pas d'emprunt.

La ligne de trésorerie arrive à échéance en septembre 2026. Au 31/12/2025, il restait 400 000 € à rembourser.

## Budget annexe OT

Pas d'emprunt.

Ce budget n'a pas de section d'investissement. Les investissements sont portés par le budget principal.

### 2.7. Résultats 2025

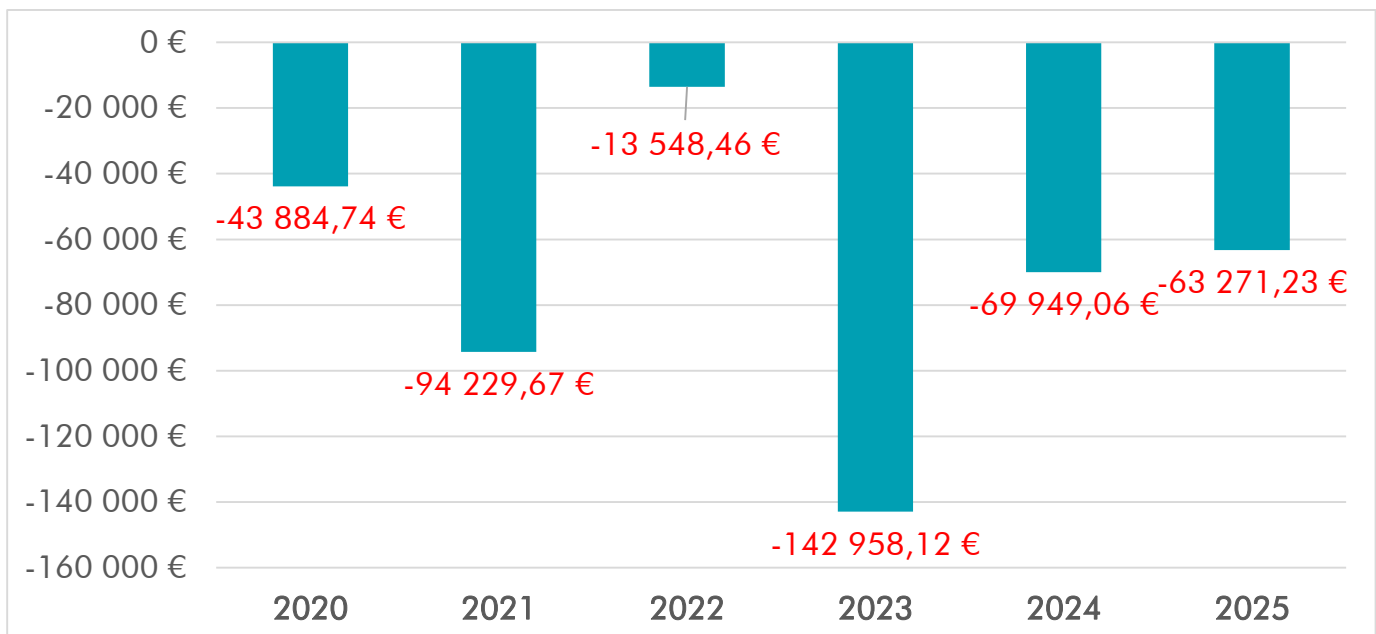
#### Budget annexe OT

	Résultat à la clôture de l'exercice précédent 2024	Part affecté à l'investissement exercice 2025	Résultat de l'exercice 2025	Résultat de clôture 2025
<b>Budget principal</b>				
Fonctionnement	65 246,19 €	0,00 €	-10 292,61 €	54 953,58 €
Investissement	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
<b>TOTAL</b>	<b>65 246,19 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>-10 292,61 €</b>	<b>54 953,58 €</b>

#### Budget annexe OM

	Résultat à la clôture de l'exercice précédent 2024	Part affecté à l'investissement exercice 2025	Résultat de l'exercice 2025	Résultat de clôture 2025
<b>Budget principal</b>				
Fonctionnement	120 975,43 €	0,00 €	-63 271,23 €	57 704,20 €
Investissement	960 486,54 €	0,00 €	-325 929,05 €	634 557,49 €
<b>TOTAL</b>	<b>1 081 461,97 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>-389 200,28 €</b>	<b>692 261,69 €</b>

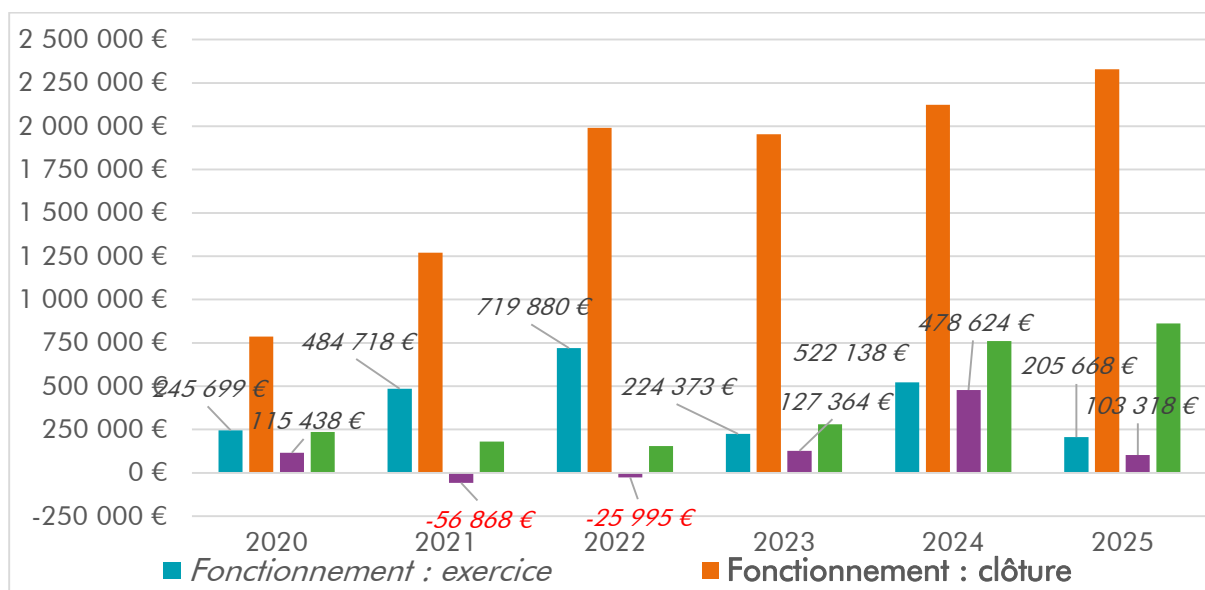
#### Évolution du résultat de fonctionnement de l'exercice du budget OM depuis 2020



## Budget principal

	Résultat à la clôture de l'exercice précédent 2024	Part affecté à l'investissement exercice 2025	Résultat de l'exercice 2025	Résultat de clôture 2025
<b>Budget principal</b>				
Fonctionnement	2 124 067,75 €	0,00 €	205 668,20 €	2 329 735,95 €
Investissement	759 821,30 €	0,00 €	103 318,00 €	863 139,30 €
<b>TOTAL</b>	<b>2 883 889,05 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>308 986,20 €</b>	<b>3 192 875,25 €</b>

## Évolution des résultats du budget principal depuis 2020



## 3. PERSPECTIVES POUR 2026

*RAR = restes à réaliser*

### 3.1. Budget principal : perspectives par service

#### a) Aménagement du territoire

- Opération Façades : proposition d'une enveloppe annuelle (pour engager de nouveaux dossiers) identique à 2025 : 10 000 €. Pour mémoire, le plafond d'aide a encore augmenté. Il est de 5 000 €. Dossiers en attente de paiement : 14 000 €
- Service commun sur l'instruction des autorisations d'urbanisme avec Sud Hérault : depuis le 1<sup>er</sup> juillet 2025, convention directe entre les communes et Sud Hérault => supprimé du budget en 2026. Convention SIG : 2 000 €.
- SCOT : délibération de prescription à prendre au conseil du 5 mars pour déposer la demande de DGD en avril / mai (réponse attendue de l'État en septembre / octobre).
- Compétence Eau et Assainissement : étude complémentaire, avenant validé au conseil de décembre 2025 : mise à jour du diagnostic à engager. RAR suffisants
- SPANC : étude en attente. Reste des crédits en RAR. À voir (2027 ?) selon contenu et coût étude.

***b) GEMAPI***

Les cotisations aux syndicats Orb-Libron, Bassin de l'Agoût et Aude Centre sont stables. Pour régulariser la compétence GEMAPI sur le fleuve Aude, la communauté de communes a adhéré au SMMAR. Le montant de la cotisation de la communauté de communes pour 2026 s'élève à 70 000 €.

La consultation pour les travaux sur le fleuve Orb est en cours. L'opération sera financée en totalité par la TMAPI sur 4 exercices car il n'y a pas de financement possible.

Le budget prévisionnel GEMAPI pour 2026 s'établit comme suit en dépenses :

Dépenses (en TTC)	SMVOL (Orb - Libron)	SMAC (Aude Centre)	SMMAR	SMBVA (Bassin Agoût)	TOTAL
Travaux (investissement)	70 000,00 €	<i>inclus dans participation</i>	<i>inclus dans participation</i>		70 000,00 €
Entretien (fonctionnement)	25 000,00 €				25 000,00 €
Participations syndicats mixtes	26 800,00 €	150 000,00 €	70 000,00 €	500,00 €	247 300,00 €
Total	121 800,00 €	150 000,00 €	70 000,00 €	500,00 €	342 300,00 €
Divers					10 000,00 €
					<b>352 300,00 €</b>

Produit 2025 : 287 047 €. Produit 2026 à déterminer.

***c) Communication***

- Refonte du site Internet de la communauté de communes : terminée. RAR
- Renouvellement de matériel de communication : 3 000 €
- Encarts publicitaires : 3 000 €

***d) Culture/patrimoine***

- Saison culturelle (fin 2025-2026 et début 2026-2027) : 40 000 € (cessions, accueil, matériel, SACD) + communication (brochure, encarts) : 5 500 €.
- Subventions aux associations : enveloppe de 37 000 € à délibérer avec le vote du budget. Certains dossiers à arbitrer après élection ?
- Journées scientifiques en Minervoises + cycle culturel d'automne : 7 500 €
- Poursuite de l'opération de récolement des collections du Musée intercommunal : saisonnier 6 mois (identique 2025, financement DRAC 2<sup>ème</sup> année obtenu : 5 000 €) + 2 stagiaires en appui (3 500 €)
- Contrat transitoire cinéma 2025-2026 : financement du déficit selon le nombre d'entrées réalisées : reste 10 000 € pour la première année et 10 000 € pour 6 mois supplémentaires.

- Poursuite du cinéma itinérant sur le territoire : 6 000 € + 2 000 € de communication
- Hérault matériel scénique : location (3 600 € / an), contrôle du matériel (2 000 €), intervention régisseur (1 500 €), réparations éventuelles (5 000 € / an ?)
- Musée : boutique, fournitures ateliers (2 100 €), changement ordinateur + mise à jour logiciel récolement + transfert base de données (5 000 €).
- Petit matériel du service : 2 000 €

**e) Développement économique**

- Règlement d'aides à l'immobilier d'entreprises : 30 000€ de nouveaux crédits nouveaux. RAR : 40 000€
- Règlement d'aides au commerce, à l'artisanat et aux services : proposition : 20 000€
- Communication du service : panneaux aux entreprises pour valoriser les aides attribuées et matériel pour les ateliers avec les entreprises : 6 000 €
- Reconduction de l'opération Dégustons l'été : proposition de maintien du budget à 15 000 € comme en 2025
- Poursuite des partenariats avec la CCI et la Chambre des Métiers : 8 000 €
- IBOH : rattrapage de 3 000 € 2025 (voir bilan) + proposition participation à 0.33€/habitant population EPCI 5 000 €
- Actions sur la filière bois : accompagnement COFOR (7 000 €) + mobilier bois local (RAR : 20 000 €)
- Développement politique agricole : 5 000 €
- Animation du réseau des professionnels : 2 000 € (interventions/formations)

**f) Enfance jeunesse / Lien social**

- Reconduction de l'opération BAFA : financement de la partie théorique à 8 jeunes du territoire à hauteur de 400 €
- Équipement du nouvel ACM Les Explorateurs à Mons : RAR
- Renouvellement de matériel éducatif ACM Les Loustics et Les Aventuriers : 5 000 €
- Organisation de 2 forums des métiers (Olonzac et St Pons) : 1 500 €
- Action dans le cadre du contrat local de santé mentale, avec les établissements scolaires : lien entre santé mentale des jeunes et activités de pleine nature : 2 000 €

Certaines actions des services Enfance Jeunesse et Petite Enfance bénéficient du soutien de la MSA à travers le programme Grandir en milieu rural. Une enveloppe de 20 000 € a été demandée pour 2026 (20 129 € perçu en 2025).

**g) Petite enfance**

- Travaux d'amélioration dans les crèches : 50 000 €, reste 30 000 € de subvention du Département. Demandes de subvention CAF à effectuer.
- Renouvellement de matériel éducatif dans les crèches : 5 000 €

- Initiation à la biodiversité et sensibilisation à la nature avec les crèches et le RPE: projet avec le CPIE : 3 000 €
- Projet culturel : éveil musical et artistique crèches/RPE/LAEP : 1 200€
- Organisation de la semaine de la Petite enfance avec les crèches et le RPE et promotion du métier d'assistante maternelle : 2 000 €
- LAEP (lieu d'accueil enfant/parent) : en 2025, le Département de l'Hérault a financé le LAEP à hauteur de 6 000 €. La subvention est reconduite pour 2026.
- Plan pauvreté : dans le cadre du Plan pauvreté, le Département de l'Hérault attribue 6 000 € pour « une place » par crèche. Ce dispositif est reconduit en 2026.
- Organisation de rdv parentalité « petite enfance » : 1 500€

#### *h) Tourisme*

- Etude création d'un espace gravel : en régie
- Participation au projet de réhabilitation du refuge de Fontsalesses (Mons) : partenariat avec la commune de Mons et la communauté de communes du Haut Languedoc. Estimation du coût pour la communauté de communes : 7 000 €
- Remplacement des balises parcours orientation Ponderach : 1 000 €
- Conventions Caroux Montagnes et Ecole VTT partenariat à la valorisation des espaces et sites d'intérêt communautaire : 1700€ (montant 2025 versé en 2026)
- Participation nouvel EPA Géoparc, prise en charge de la cotisation à la place des communes : 4 500 €
- Inauguration Espace VTT : 1 000 €
- Temps officiels ou évènementiels labels Gd Site et Unesco : 1 000 €
- Subvention équilibre budget OT : voir présentation budget annexe
- Subventions aux associations : voir service Culture
- Soutiens aux projets communaux : 5 000 €
- Requalification de la base VTT : panneaux d'information : -RAR 2025
- Poursuite du schéma d'itinéraires de randonnée d'intérêt communautaire (bleus) : créations de sentier à Rieussec, Olonzac, St-Pons-de-Thomières, Olargues, Olonzac : 5 000 €
- Matériel signalétique des sentiers bleus : 2 000 €
- Travaux sites accès escalade+ pose signalétique sécurité : 5 000 €
- Signalisation escalade : 2 500 €
- Participation à la création de l'Oenorando Cazelles : 2 500 €

Pour financer plusieurs de ces investissements, une demande de subvention LEADER est en cours pour un montant de 48 976 €.

*i) Bâtiments*

Les restes à réaliser 2025 sont importants et vont permettre de lancer des travaux et aménagements (réparations, entretiens) sur les bâtiments de la communauté de communes. Ils servent également à payer des travaux et achats réalisés en 2025 mais facturés en 2026 (exemple : mobilier et matériel pour le nouveau centre de loisirs Les explorateurs).

Pour mémoire les restes à réaliser de l'année 2025 sont les suivants :

N° prog.	Libellé	RAR en dépenses	RAR en recettes
400	Maison des services ( = siège)	220 984 €	
403	Bio Orb	5 000 €	
404	Matériel bureau et informatique + mat divers	89 000 €	
407	Equipement et batiments petite enfance	71 955 €	19 951 €
412	GRP et sentiers d'intérêt communautaire	65 734 €	28 767 €
413	Equipement services techniques	984 €	
414	Equipement service pat cult	2 074 €	
415	GEMAPI	71 040 €	
416	Piscine intercommunale	22 008 €	
418	Cinéma	33 379 €	
419	France services Olonzac	1 600 €	
420	Maison santé Olonzac	105 213 €	
421	Equipement service tourisme APN	1 767 €	
422	Accueil pôle pleine nature (= Maison des Montagnes du Caroux)	2 587 €	
423	France Service St Pons	3 100 €	
424	ZA les tuileries	5 000 €	
425	Maison des loisirs	83 056 €	
427	Equipement enfance jeunesse (ACM)	16 955 €	20 488 €
428	UT Olonzac	5 000 €	
432	Maison de la Forest	5 000 €	
434	Etude eau et assainissement	60 000 €	
435	UT Olargues	5 000 €	
440	Musée	21 219 €	
441	SCOT	10 000 €	
16	Emprunts	887 €	416 €
204	Gpt collectivités caract indus et commercial	75 000 €	
	<b>TOTAUX</b>	<b>983 542 €</b>	<b>69 622 €</b>

Des devis sont encore en attente pour de nouvelles propositions en 2026.

Il est proposé de créer une nouvelle opération sur le budget pour le centre de loisirs Les Aventuriers. Un montant de 40 000 € pourrait être inscrit pour la réparation de l'étanchéité du toit terrasse, des sanitaires, du sol souple dans la cour ainsi que le changement de la clôture et du portail d'accès qui ne sont plus aux normes.

### *j) Administration générale*

Ce service porte les dépenses transversales aux services.

- Renouvellement de matériel informatique (matériel obsolète suite à passage à Windows 11) : RAR suffisants
- Équipement de l'UT d'Olonzac (locaux libérés par le SIAE) : RAR suffisants
- Acquisition matériel pour développement visio (siège + 2 UT) : 10 000 €

### **3.2. Perspectives budget annexe OM**

Tarifs 2026 TRIFYL (€HT) :

- Déchèterie : 44 € / habitant (36 en 2025)
- Ordures ménagères résiduelles (OMR) : 198 € / tonne (196 en 2025). Tarif majoré de 50 % pour les collectivités dont l'apport d'OMR est supérieure à 173 kg / habitant / an
- Emballages : 22 € / tonne (20 en 2025). Tarif minoré de 50% pour les collectivités dont l'apport d'emballages à partir d'un ratio supérieur à 70 kg / habitant / an (idem 2025). Refus de tri facturé en plus à 99 € / tonne
- Bio déchets collectés en sac orange : 99 € / tonne (98 en 2025)
- Verre : 37 € / tonne (35 en 2025)

Sous réserve d'une éventuelle modification des taux de TVA appliqués sur le traitement des déchets selon la future loi de finances.

Investissements potentiels :

- Acquisition d'un camion de collecte supplémentaire et d'une minipelle pour remplacer les locations (validé en 2025 ; RAR 2026)
- Poursuite du renouvellement des colonnes Emballages et Verre
- Changement des lecteurs de badges des colonnes OM de la partie Sud

Proposition de réalisation d'un emprunt en 2026 pour financer l'acquisition du nouveau camion et de la minipelle : 275 000 €.

### **3.3. Perspectives budget annexe OT**

- Création monnaie de Paris Cité de Minerve : 6 700€ (4 000 ex., revente 3€ pièce)
- Renforcement des moyens dédiés à l'accueil (augmentation de la fréquentation depuis 2 ans sur Minerve et Mons, va s'accroître à Minerve suite à l'obtention du label Grand Site de France) : ajout d'un emploi saisonnier 6 mois à 35h

- Augmentation de la subvention d'équilibre du budget général : 185 000 € (165 000 € en 2025)

### 3.4. Fiscalité

#### Budget principal

Il est proposé de conserver les taux et produits de fiscalité de 2025 en 2026.

#### Budget annexe OM

Tarifs REOMI 2026 votés en décembre 2025. Identiques à 2025.

#### Budget annexe OT

Stabilité de la recette de taxe de séjour. Évolution suite à une modification des encaissements des taxes additionnelles départemental et régionale qui ne transiteront plus par la communauté de communes.

### 3.5. Les ressources humaines – évolutions à venir

En 2026 : nouveau contrat d'assurance statutaire (assurance des mêmes risques) et nouvelle convention de médecine préventive et

En matière de ressources humaines, les évolutions suivantes sont à prévoir en 2026 :

#### BUDGET GENERAL

- Suppression du poste Chargé de mission Petites villes de Demain
- Modification au sein du service Petite enfance (validée au dernier trimestre 2025, entre en vigueur au 1<sup>er</sup> janvier 2026 : séparation des missions de cheffe de service Petite enfance et de directrice de la crèche Les Lutins (Saint Pons de Thomières) : 2 ETP au lieu d'1.
- Création d'un poste de Directeur/trice des services techniques de la communauté de communes (2<sup>ème</sup> semestre 2026)
- Un agent en grave maladie
- Un agent en fin de droit à maladie ordinaire

#### BUDGET ANNEXE OM

- Non remplacement d'un départ à la retraite intervenu fin 2025
- Agent pour des opérations ponctuelles de communication ?
- 2 agents en congé de longue maladie

#### BUDGET ANNEXE OT

- Ajout d'un agent saisonnier de 6 mois (voir perspectives budget annexe OT)